

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



16169392

Tribunal de Commerce

30 NOV. 2016

Brabant Wallon.

N° d'entreprise : 892.544.114

Dénomination **BE DIGITAL**

(en entier) :

(en abrégé) :

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **RUE DE LA BICHÉE 2 - 1380 LASNE**

Objet de l'acte : Changement du siège social

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire des Actionnaires,
tenue au siège social, le lundi 31 Octobre 2016.

BUREAU

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur Matthias WEBER. Monsieur Stéphane BIDAULT assure la fonction de secrétaire.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés, les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance. Il résulte de la liste de présence que 1.000 parts sociales sont représentées. La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

EXPOSE DU PRESIDENT

Monsieur le Président expose que :

La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Transfert du siège social à l'adresse : BOULEVARD JAMAR 19 - 1060 Saint-Gilles
2. Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi des convocations.
3. Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux statuts.
4. Chaque action de capital donne droit à une voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

DELIBERATION L'Assemblée aborde l'ordre du jour

1) L'Assemblée approuve à l'unanimité le transfert du siège social à l'adresse suivante :
BOULEVARD JAMAR 19 - 1060 Saint-Gilles

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

MATTHIAS WEBER - BIDAULT STEPHANE : GERANTS

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).